Communauté du Pays Voironnais

REGISTRE DU LOGEUR AU SEJOUR

Identité du déclarant :

Nom de l'hébergement	
Adresse de l'hébergement	
Nom du gestionnaire	
Type d'hébergement	
Nombre d'étoiles	
Tarif de la taxe de séjour par personne et par nuit	

Votre déclaration :

Dates du séjour		Nb Unités louées (*)	Montant de la nuitée en €HT (**)	Nb pers. asujetties à la taxe de séjour	Exonérations de taxe de séjour				Montant de la taxe
Date d'arrivée	Date de départ			Assujettie(s)	-18 ans	Travailleurs saisonniers	Hébergement urgence	Loyer Inférieur à 1€	
TOTAL									

(*) : unité = nombre de chambres pour un hôtel ou une chambre d'hôte, nombre d'emplacements pour un camping, nombre d'anneaux pour un port
(**) : ne concerne que les hébergements au tarif taxe de séjour au pourcentage

Fait à ..... le .....
Signature :

Exemple de calcul pour un séjour de 7 nuits à 700€ avec 2 adultes et 2 enfants
Tarifs collectivité : 3.000% du prix de vente, plafonné à 0.90€ + 10% de part départementale

3.000% Taux multiplicateur x **100€** Par nuit ÷ **4** Personnes accueillies = **0.75€** De part comm. + **10%** Part départementale = **0.83€**

2 Adultes assujettis x **7** Nuits = **14** Nuitées x **0.83€** = **11.62€**

Pays Voironnais Service Tourisme 40 rue de Mainssieux CS 80363 38526 Voiron Cedex

Cette déclaration est conforme aux articles L.2333-43 et R.2333-56 du CGCT. En cas de déclaration erronée. En application des articles L.2333-36 et L.2333-41 du CGCT les collectivités pourront contrôler le montant des taxes acquittées sur la base des déclarations produites par les hébergeurs

PDF created with pdfFactory trial version www.pdffactory.com